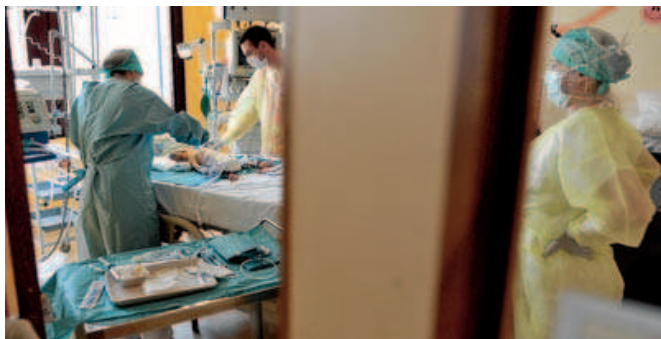


Judiciaire / Malrotation : quatre enfants opérés à tort

Trois chirurgiens sont condamnés

L'ESSENTIEL

- Le tribunal estime que les opérations subtiles étaient non justifiées dans 4 cas et a des « doutes » pour certains autres enfants.
- Il condamne aussi les chirurgiens pour avoir commis des faux dans les dossiers médicaux.



ÉCLAIRÉ PAR DES EXPERTS qui se plaignent de dossiers « très incomplets » de l'Hôpital des enfants, le tribunal établit qu'il y a eu des opérations totalement injustifiées. © PIERRE-YVES THIENPONT.

En mai 2005, *Le Soir* révélait le lourd soupçon qui pesait sur l'Hôpital des enfants Reine Fabiola (Huderf) : « A-t-on opéré à tort à l'Hôpital des enfants ? ». Ce jeudi, le tribunal correctionnel de Bruxelles a répondu affirmativement, condamnant trois chirurgiens à des peines de prison pour « coups et blessures volontaires sur mineurs », une première judiciaire.

Le docteur Marc-Henri De Laet, chef du service de chirurgie, a été condamné à 8 mois, le docteur Chantal Lermينياux a été éclopé de 10 mois et le docteur

Martine Dassonville de 6 mois. Tous bénéficient du sursis. Ils sont en outre condamnés pour avoir commis des faux et en avoir fait usage, notamment pour avoir mentionné dans certains documents officiels des faits contraires à la réalité de certains examens pré-opératoires, pour justifier leurs gestes.

Dix cas de jeunes patients ont été jugés, tous opérés pour une malrotation, une mauvaise disposition de l'intestin qui peut entraîner la mort si elle n'est pas détectée et traitée. Mais les familles plaignantes suspectaient que

leurs enfants avaient été opérés à tort. Pour quatre d'entre eux, la justice affirme aujourd'hui que leurs soupçons étaient parfaitement fondés. Mais même dans les autres cas, le tribunal est très sévère pour les accusés, relevant « l'absence de protocole opératoire aux normes universitaires ».

Le tribunal acquitte donc parfois en faisant profiter les accusés du doute, disant que « leurs explications ne sont pas totalement dénuées de probabilité », mais regrette avec insistance que « l'absence d'un dossier correct » empêche les experts nommés par le tri-

bunal d'avoir une certitude sur la validité réelle de l'opération. « Le doute doit profiter au prévenu », souligne le tribunal, qui a voulu « dans chaque cas déterminer si l'opération avait pu être potentiellement préventive ou pas ». Car, lors des audiences, les experts se sont longuement affrontés sur une question centrale : les chirurgiens de l'Huderf affirment avoir opéré à titre préventif, afin d'éviter des conséquences mortelles, tandis que leurs opposants affirment que ce qui était observé réellement ne pouvait pas aboutir à faire subir une

opération si lourde en potentielles séquelles. Pour un des enfants, la chirurgienne est condamnée pour l'avoir opéré sans l'avoir jamais vu auparavant et sur seule foi des conclusions d'une réunion entre spécialistes... à laquelle elle n'a pas participé et dont il ne reste aucune trace. On découvrirait que ses symptômes étaient liés à une allergie alimentaire...

« Pas agir sans transparence »

Dans un cas, le tribunal, dans le doute, acquitte même pour les coups et blessures, mais condamne Marc-Henri De Laet pour avoir réalisé un faux dans le dossier ! Pour les avocats de la partie civile, M^e Danièle Bloem et M^e André Risopoulos, même si seuls 4 cas sur 10 sont reconnus fautifs, « cette décision dit clairement que des médecins ne peuvent agir sans justifier leur geste et leur décision. Il ne s'agit pas d'amputer la liberté thérapeutique, mais de respect des règles de base pour poser un geste lourd. Le tribunal dit qu'on ne peut pas agir sans transparence, sans éclairer les patients ou leurs parents sur les risques et les conséquences. C'est incroyable que de tels faits aient été commis dans notre pays. » L'avocate de Marc-Henri De Laet a, elle, clairement laissé entendre qu'elle ferait appel. ■ **FREDERIC SOUMOIS**

ÉPINGLÉ

« Une négligence continue »

C'est logique, le tribunal n'inflige de peine qu'aux chirurgiens inculpés. Mais, au passage, il est aussi très sévère pour l'hôpital, ainsi que pour la Faculté de médecine de l'ULB, autorité de tutelle qui avait diligencé une expertise. Le tribunal épingle ainsi les nombreux dossiers incomplets, où il n'y a pas de compte rendu opératoire, voire des cas où celui-ci est établi... 18 mois après l'opération. Il relève lourdement que les « conclusions d'un rapport interne semblent avoir été écrites avant même la réunion des personnes qui les signent », jugeant l'hôpital « juge et partie ». Il souligne aussi que les experts internationaux convoqués n'ont eu que 4 heures pour trancher 18 cas où des pièces essentielles manquent. Et que la Faculté de médecine de l'ULB adopte sans broncher leur rapport pourtant établi contre les règles. Il retrouve aussi des courriers de soutien inconditionnel au chirurgien-chef, alors même que l'enquête officielle est en cours. Et épingle « un réflexe de défense corporatiste ». **FR.SO**

CE 11 DÉCEMBRE, NOUS MODIFIONS NOTRE SERVICE DES TRAINS

Nos Train Info Services vous informent

Vous souhaitez savoir si votre train est concerné par les modifications du 11 décembre prochain, afin de planifier sereinement vos voyages ? Avec les Train Info Services de SNCB Mobility vous disposez partout et toujours d'une information constamment mise à jour.

ONLINE

www.sncb.be

Consultez les horaires en temps réel grâce à notre planificateur de voyages « de porte à porte », ou composez votre brochure horaire personnalisée.

VIA INTERNET MOBILE

Train Info app pour iPhone, Android et des autres smartphones

Trouvez la gare ou l'arrêt le plus proche via gps et calculez l'itinéraire le plus rapide « de porte à porte », en temps réel.

m.sncb.be

Consultez les horaires en temps réel grâce à notre planificateur de voyages « de porte à porte » partout en Belgique.

VIA SMS

SMS 2828*

Où que vous soyez en Belgique, consultez les horaires en temps réel via sms.

*€ 0,15 par sms émis ou reçu / € 0,60 pour l'inscription.

DANS LA GARE

Nos brochures horaires

Indicateur Intérieur, Relations IC-IR ou brochures de lignes, sont autant d'éditions destinées à vous informer sur l'horaire de votre train avant et pendant votre voyage.

Le personnel de vente et d'information se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également contacter l'un de nos collaborateurs au 02 528 28 28 (chaque jour de 7h00 à 21h30).

Destination mieux



Mobility